



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019_130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019

Affichage : 07/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 28 mai 2019

Délibération N°2019/ 130

**Travaux d'aménagement de l'avenue Beverini Vico :
Ajustement du coût et actualisation du plan de financement**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2017/63, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Beverini Vico pour un montant initial de 2 750 000 € HT soit 3 050 000 € TTC. L'avancement opérationnel du chantier nécessite un ajustement de ce coût, à 3 099 283 € HT (3 421 597 € TTC) :

TRAVAUX	montant HT
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 1 : Aménagement et réseaux	1 882 000,00 €
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 1 : Aménagement et réseaux avenant	238 838,88 €
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 2 : Chaussée	490 132,50 €
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 3 : Eclairage public	205 203,25 €
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 4 : Espaces verts	69 550,00 €
Réaménagement de l'avenue beverini vico Lot 5 : Mobilier urbain	89 706,35 €
Total HT	2 975 430,98 €
Total TTC	3 272 974,08 €
MAITRISE D OEUVRE	
Réaménagement de l'avenue beverini vico MOE HT	123 852,11 €
Total TTC	148 622,53 €

et une modification du plan de financement suivant :

Plan de Financement	3 099 283,00	
Conseil Départemental	918 060,00	30%
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	1 239 713,20	40%
Capa (coûts EP/ EU)	309 928,30	10%
Ville	631 581,50	20%

Sachant que l'Autorisation de Programme a été ajustée au Budget Primitif 2019 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau coût d'opération à 3 099 283 € HT soit 3 421 597 € TTC ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires selon le plan de financement modifié ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,
Considérant ce qui suit :

ADOPTE

Par 40 voix pour et 1 abstention (M. Castellana)

le nouveau coût d'opération à 3 099 283 € HT soit 3 421 597 € TTC ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires selon le plan de financement modifié ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI